

**INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL
ELECTION DU PRESIDENT
ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
ELECTION DU SECRETAIRE
ELECTION DU BUREAU
ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 27 Juillet à 18h00, le comité syndical, régulièrement convoqué le 17 juillet 2020, s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire salle Jean Favre à Langres, sous la présidence successive de Jacky MAUGRAS, Président sortant, de Mme Nicole HUARD, doyenne d'âge, puis de M. Jacky MAUGRAS, ré-élu Président.

Réunion du 27 juillet 2020 :

Étaient présents : MMES. et MM. HUARD (Anrosey); GUAY (Arbigny-sous-Vareennes); FLAMMARION (Avrecourt); GOIROT (Chalindrey); PIAT (Chalindrey); LOMBARD (Chalindrey); FOURNIER (Champigny-lès-Langres); ANDRE (Chanoy); ROUSSEL (Chatenay-Vaudin); BLANCHON (Chaudenay); ARNOULD (Chézeaux); MAIRE (Culmont); OUZELET (Guyonville); BIANCHI (Haute-Amance); LINARES (Hûmes-Jorquenay); COLAS (Laferté-sur-Amance); LEVEQUE (Langres); SIMON (Langres); FUERTES (Langres); CARDINAL (Langres); WALTHER (Lecey); BOULY (Longeau-Percey); DEVILLIERS (Maizières-sur-Amance); BOUILLET (Neuilly l'Evêque); PIAT-MARCHAND (Orbigny-au-Mont); BLANCHARD (Orbigny-au-Val); MIQUEE (Peigney); MAGNEN (Pisseloup); DANGIEN (Rougeux); MOISSON (Saint-Maurice); MAUGRAS (Saints-Geosmes); DUPUY (Saulxures); BRUANT-VIGNARDET (Soyers); MARCHISET (Syndicat des eaux de Celsoy-Montlandon); MATUCHET (Torcenay); DIDIER (Val-de-Meuse); MARCEAUX (Val-de-Meuse); GRASPERGE (Varenes-sur-Amance); PROST (Verseilles-le-Bas); MENU (Villegusien-le-Lac); GRANDJEAN (Vitrey-sur-Mance); POTTIER (CCAVM).

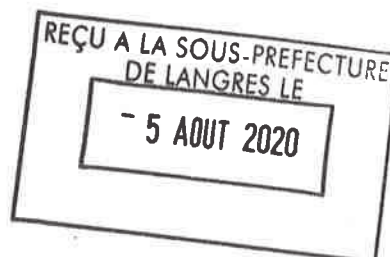
Délégués absents ayant donné pouvoir : M. PERROT Etienne (Langres) ayant donné pouvoir à M. Nicolas FUERTES.

Délégués excusés : MM. LEFEBVRE (Chatenay-Macheron); FRANC (Langres); MOREL (Langres).

Délégués absents : MMES et MM. ZAPATA (Bize); VENCK (Champsevraine); BIQUET (Flagey); GAMBIER (Langres); LAPOIRE (Parnoy-en-Bassigny).

Avec la participation de : M. BLANCHARD (agent du SMIPEP).

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 51 |
| Quorum | 26 |
| Membres Présents | 42 |
| Pouvoir | 1 |



INSTALLATION DU COMITE ELECTIONS

M. MAUGRAS, Président sortant, installe le Comité Syndical en procédant à l'appel des délégués désignés par les conseils des collectivités adhérentes, issus des élections de mars et juin 2020.

M. MAUGRAS passe la Présidence à Mme HUARD, doyenne d'âge de l'assemblée.

Mme HUARD procède à l'appel nominal des délégués, et constate les conditions de quorum avec la présence de 42 membres sur 51 en exercice.

Un secrétaire de séance est désigné : M. FUERTES.

Deux assesseurs sont désignés : MM. GUAY et FLAMMARION.

ELECTION DU PRESIDENT

Mme HUARD sollicite l'Assemblée afin de connaître les candidats à la Présidence du Syndicat.

M. MAUGRAS Jacky se présente seul candidat à la Présidence.

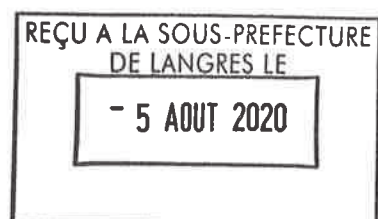
Mme HUARD, aidée de ses assesseurs, procède à l'élection.

Résultats :

- Nombre de délégués appelés au vote : 43
 - Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
 - Nombre de suffrages déclarés blanc : 3
 - Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
 - Nombre de suffrages exprimés : 39
 - Majorité absolue : 20
-
- M. Jacky MAUGRAS : 38 voix, TRENTE HUIT voix
 - Mme Sonia BIQUET : 1 voix, UNE voix

M. Jacky MAUGRAS est proclamé Président et est immédiatement installé.

La Présidence est alors confiée à M. MAUGRAS pour la suite de l'ordre du Jour, assisté de M. FUERTES, secrétaire de séance, et MM. GUAY et FLAMMARION, assesseurs.



ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de M. MAUGRAS, le conseil syndical est invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Le conseil syndical fixe à deux le nombre de vice-présidents pour cette mandature.

1) Election du premier vice-président :

Le Président sollicite l'Assemblée afin de connaître les candidats à la première vice-présidence du syndicat.

Sont candidats :

- M. Etienne PERROT
- M. Bruno DIDIER

M. MAUGRAS procède à l'élection, assisté de ses assesseurs et du secrétaire de séance.

Résultats :

- Nombre de délégués appelés au vote : 43
 - Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
 - Nombre de suffrages déclarés blanc : 2
 - Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
 - Nombre de suffrages exprimés : 38
 - Majorité absolue : 20
-
- M. Etienne PERROT : 17 voix, DIX SEPT voix
 - M. Bruno DIDIER : 20 voix, VINGT voix
 - M. Jean-Pierre CARDINAL : 1 voix, UNE voix

M. Bruno DIDIER est proclamé premier vice-président et est immédiatement installé.

2) Election du deuxième vice-président :

Le Président sollicite l'Assemblée afin de connaître les candidats à la deuxième vice-présidence du syndicat.

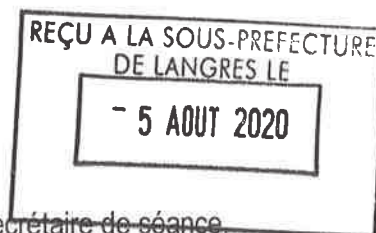
Sont candidats :

- M. Gérard PIAT
- M. Eric FLAMMARION

M. MAUGRAS procède à l'élection, assisté de ses assesseurs et du secrétaire de séance.

Résultats :

- Nombre de délégués appelés au vote : 43
- Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- Nombre de suffrages déclarés blanc : 1



- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
 - Nombre de suffrages exprimés : 40
 - Majorité absolue : 21
-
- M. Gérard PIAT : 24 voix, VINGT QUATRE voix
 - M. Eric FLAMMARION : 16 voix, SEIZE voix

M. Gérard PIAT est proclamé deuxième vice-président et est immédiatement installé.

ELECTION DU SECRETAIRE

Conformément à l'article 6 des Statuts, le conseil syndical est invité à procéder à l'élection du secrétaire pour la durée de la mandature.

Le Président sollicite l'Assemblée afin de connaître les candidats au poste de secrétaire.

Est candidat :

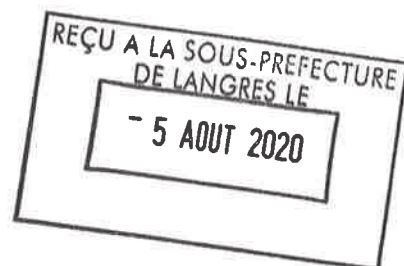
- M. Eric FLAMMARION

M. MAUGRAS procède à l'élection, assisté de ses assesseurs et du secrétaire de séance.

Résultats :

- Nombre de délégués appelés au vote : 43
 - Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
 - Nombre de suffrages déclarés blanc : 0
 - Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 43
 - Majorité absolue : 22
-
- M. Eric FLAMMARION : 43 voix, QUARANTE TROIS voix

M. Eric FLAMMARION est élu secrétaire et est immédiatement installé.



ELECTION DU BUREAU

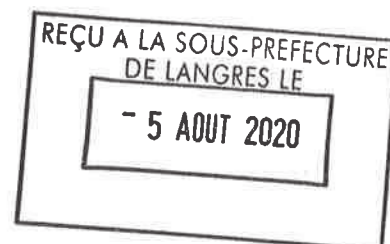
Conformément aux statuts du syndicat, et à la délibération n° 1-27072020, il est procédé à l'élection des membres du Bureau. Les membres du bureau sont élus de la façon suivante :

- Le Bureau est composé de 17 membres au total
- Le Président et les vice-Présidents sont membres de droit
- Les 14 autres membres sont élus parmi les membres du conseil syndical

Le Président recueille les candidatures et procède à l'élection des membres du Bureau, assisté de ses assesseurs et du secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'élection, le Bureau est composé des membres suivants :

| NOM Prénom | Fonction / Collectivité adhérente |
|-----------------------|--|
| MAUGRAS Jacky | Président, Saints-Geosmes |
| BRUNO Didier | 1 ^{er} vice-président, Val-de-Meuse |
| PIAT Gérard | 2 ^{ème} vice-président, Chalindrey |
| FLAMMARION Eric | Secrétaire, Avrecourt |
| GUAY Jean-Luc | Arbigny-sous-Varennes |
| PERROT Etienne | Langres |
| MENU Cindy | Villegusien-le-Lac |
| BLANCHARD Daniel | Orbigny-au-Val |
| LINARES Henri | Hûmes-Jorquenay |
| DANGIEN Laurent | Rougeux |
| MARCEAUX Régis | Val-de-Meuse |
| MARCHISET Michel | Syndicat des eaux de Celsoy-Montlandon |
| POTTIER Frédéric | CCAVM |
| BLANCHON David | Chaudenay |
| BIANCHI Jean-Philippe | Haute-Amance |
| BOUILLET Eric | Neuilly l'Evêque |
| OUZELET Fabien | Maizières-sur-Amance |



ELECTION de la Commission d'Appel d'Offres

Le comité syndical procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Ces membres, au nombre de cinq titulaires et cinq suppléants, assisteront le Président au sein de cette commission.

La seule liste présentée est la suivante :

TITULAIRES :

- M. PERROT (Langres)
- M. GUAY (Arbigny-sous-Varennes)
- M. MARCEAUX (Val-de-Meuse)
- M. LINARES (Hûmes-Jorquenay)
- M. PIAT (Chalindrey)

SUPPLEANTS :

- n°1 : M. BLANCHARD (Orbigny-au-Val)
- n°2 : M. FUERTES (Langres)
- n°3 : M. MOISSON (Saint-Maurice)
- n°4 : M. BLANCHON (Chaudenay)
- n°5 : M. MARCHISET (Syndicat des eaux de Celsoy-Montlandon)

M. MAUGRAS questionne l'assemblée délibérante, qui décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

M. MAUGRAS procède à l'élection à main levée.

La liste présentée recueille l'unanimité des votes à main levée.

La seule liste présentée est élue.

CACHET
de la Sous-préfecture

Signature : Jacky MAUGRAS

